

entre-temps. Il signale que des lois discriminatoires peuvent sérieusement compromettre notre expansion future, alors que cette expansion nécessiterait d'importants apports de capitaux étrangers. Il ajoute plus loin:

Ne cédon pas à la panique devant l'emprise des capitaux étrangers. Sans doute ces capitaux posent-ils un problème, mais tâchons d'y trouver une solution positive.

Peut-être l'idée avancée par le député de Vancouver-Sud est-elle de nature à sauvegarder ce contrôle. Quant à savoir si elle est opportune ou non, la question mérite à mon sens d'être étudiée sérieusement. Je cite encore le professeur Poapst:

Dans les sociétés contrôlées par des portefeuillistes étrangers, ce sont ces portefeuillistes qui décident si les canadiens doivent être admis à devenir actionnaires, à participer à la direction; si la société doit entreprendre des recherches au Canada; quels produits elle doit mettre au point; où elle doit acheter et vendre; quels prix elle doit demander; si elle doit prendre de l'expansion ou restreindre son activité. Que pareilles décisions relèvent de l'étranger, voilà qui fait craindre «la perte de notre autonomie»; c'est d'ailleurs notre principale crainte au sujet des capitaux étrangers. Nous sommes trop chatouilleux au chapitre de l'autonomie, trop enclins à penser que toute perte d'autonomie est un mal. Pourtant, l'autonomie complète suppose l'autosuffisance économique. Une expansion économique fondée sur la spécialisation et sur le commerce suppose une réduction graduelle de l'autonomie économique en faveur d'une plus grande satisfaction des besoins. Nous devons nous efforcer d'éviter non pas toutes les diminutions possibles de notre autonomie, mais toute diminution qui ne rapporte pas suffisamment en retour. Les Canadiens ont retiré des avantages énormes des capitaux étrangers. C'est une chose que nous perdons de vue, quand nous nous préoccupons des divers aspects de l'autonomie.

L'auteur ajoute ensuite:

Quelle importance faut-il accorder au fait que, dans bien des sociétés possédées à l'étranger, les Canadiens ne peuvent acheter de capital-actions? Ce qui importe, c'est la participation aux débours, et non la participation aux seuls bénéfices. De toute évidence, les sociétés étrangères versent des salaires aux Canadiens et achètent d'eux des biens et services. A une époque où environ la moitié des revenus nets servent à acquitter les impôts sur les bénéfices, on ne saurait dire que les Canadiens ne participent pas aux bénéfices des sociétés étrangères. Les impôts qui, lorsqu'ils s'appliquent aux nôtres sont considérés comme punitifs, deviennent ici pour nous des sources de revenus. Les personnes qui profiteraient directement de l'accès au capital-actions d'un plus grand nombre de sociétés contrôlées à l'étranger ne sont pas nombreuses. Si, au Canada, les principaux actionnaires sont des particuliers, il n'y en a qu'un petit nombre qui possèdent du capital-actions. L'achat de capital-actions par des institutions est assez limité. L'accès aux actions de compagnies dirigées par des étrangers pourrait réduire les fonds nécessaires à l'achat d'actions dans des compagnies à direction canadienne. Enfin, dans l'état actuel des choses, ce ne sont pas toutes les compagnies à direction étrangère qui excluent les actionnaires canadiens.

Puis, le professeur ajoute:

Quand un pays commence à écarter les capitalistes étrangers, on peut s'attendre que ces derniers commencent à se demander à leur tour s'il

est avantageux pour eux de continuer à y investir des capitaux. Il ne s'ensuit pas nécessairement que nous ne devons jamais écarter les capitaux étrangers.

Puis, un peu plus loin, il ajoute:

On s'est plaint que les compagnies étrangères n'accordent pas aux Canadiens un rôle suffisant dans leur gestion. Nous ne disposons pas de renseignements détaillés sur la répartition de la gestion dans ces compagnies, mais, dans leur étude sur les relations économiques canado-américaines, les enquêteurs de la commission Gordon, MM. Irving Brecher et S. S. Reisman, ont fait part de leurs constatations à l'égard d'un assez bon nombre de compagnies parmi les plus importantes. Ils ont trouvé des preuves écrasantes d'une participation étendue par les Canadiens dans la gestion de grandes compagnies à prépondérance étrangère. Ils ont noté également un processus d'évolution en ce qui concerne la nationalité des administrateurs. Les étrangers qui naguère détenaient les postes supérieurs ont graduellement été remplacés par des Canadiens, à mesure que ces derniers étaient formés ou qu'ils avaient acquis suffisamment de compétence pour faire le travail. La nationalité est-elle de nature à l'emporter sur la compétence dans le choix des administrateurs des compagnies où les bénéfices et non le chauvinisme doivent influencer sur les décisions?

J'ai signalé cet aspect de la question, non pas pour m'opposer au principe préconisé par l'honorable député de Vancouver-Sud, mais parce que nous savons qu'aujourd'hui, dans tous les pays, se manifeste le désir de diriger les ressources naturelles et d'en tirer profit. Peut-être que la même situation prévaut jusqu'à un certain point dans les pays de l'Amérique latine. Certains d'entre eux ont peut-être pris des mesures législatives plus draconiennes que nous pour obtenir la maîtrise de leurs ressources. Peut-être est-ce là ce qui explique que certains d'entre eux ont été plus lents que nous à se développer. Pourtant, j'estime que le moment est venu pour nous, Canadiens, d'étudier à quel point nous devrions diriger l'essor de nos ressources, ainsi que les mesures législatives qui pourraient nous assurer cette direction, sans détourner tout à fait l'apport des capitaux étrangers que nous désirons.

M. Winch: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Morton: Oui.

M. Winch: Serait-il disposé à permettre que le bill soit mis aux voix?

M. Morton: L'honorable député veut maintenant que je sois responsable de la mise aux voix de cette mesure. Sauf erreur, deux ou trois autres membres de la Chambre aimeraient prendre la parole à ce propos. En outre, comme l'honorable député le sait, le principal but que nous visons n'est pas l'adoption du bill mais l'occasion pour les simples députés d'exprimer leurs vues, afin que ces vues puissent être prises en considération par le gouvernement et d'autres